LA SOLUTION DONT TOUTES LES MAISONS ONT BESOIN

CONTACTEZ-NOUS

BP 60071 - 33172
Gradignan Cedex

05-355-417-39

www.domservices-pro.fr

contact@domecq-services.fr

DOM SERVICES

SERVICES A LA PERSONNE

Une entreprise à taille humaine PROCHE DE SES CLIENTS

DOM-SERVICES est une entreprise familiale qui s'est créée en 2007 après avoir fait le constat d'un réel besoin de la population en matière de services à domicile.

Aujourd'hui **composée de personnes qualifiées**, **polyvalentes** et équipée de matériel professionnel performant, **DOM-SERVICES** diversifie son activité en s'adressant autant aux **entreprises** qu'aux **particuliers**.

Cette petite structure à taille humaine sait privilégier la convivialité avec sa clientèle.

Nous effectuons vos **tâches ménagères courantes**, vos menus travaux de **bricolage** et votre petit **jardinage** sur simple appel de votre part.

L'aide à la personne et les services à domicile peuvent vous faire bénéficier **d'avantages fiscaux.** Plus d'info sur notre site : **www.domservices-pro.fr**

L'expertise de DOM-SERVICES A VOTRE ECOUTE

Vous souhaitez obtenir, un renseignement, une évaluation gratuite et personnalisé, prendre ou modifier un rendez-vous ?

Notre accueil téléphonique est à votre écoute :

du Lundi au Vendredi
de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h30.

Devenir client ? Rien de plus simple !

1- Prise d'un rendez-vous

Sur simple appel téléphonique de votre part, nous prenons rendez-vous pour faire une évaluation gratuite.

2- Evaluation gratuite des besoins

Un responsable effectue une évaluation gratuite, directement à votre domicile, pour la ou les prestations souhaitées et ainsi déterminer quelle agent à domicile correspondra au mieux à vos besoins. Une étude gratuite est ensuite réalisée. Après acception de votre part, vous pourrez signer votre cahier des charges en toute sérénité.

3- Intervention à votre domicile

Lors de la première intervention, vous rencontrez l'aide à domicile, vous pouvez lui donner les compléments d'informations que vous souhaitez.

4- Suivi qualité

Afin d'assurer la qualité de nos services, la direction vous contacte afin de vérifier votre satisfactions et ajuster, si besoin, les prestations à votre domicile

2022 Charte nationale qualité SERVICES À LA PERSONNE

N° Agrément : N/271008/F/033/S/069 SAP507752640

DOM-SERVICES
ENTREPRISE D'AIDE À LA PERSONNE

Modalités de Règlement :
- Prélèvement bancaire (fin de mois) Les règlements en espèces ne sont pas acceptés.

Facturation :
- La facturation des prestations du mois en cours, s'effectue vers le 20 du mois.

Avantages fiscaux :
- 50 % de réduction (1) ou crédit (2) d'impôt sur le revenu sur les sommes versées au titre des services à la personne ;
- TVA à taux réduit sur certaines prestations.
- Une attestation fiscale vous sera remise avant le 31/03 de l'année suivante.

Mode d'intervention :
- Nous effectuons nos prestations en mode « prestataire » comme défini dans l'article 3 de l'arrêté du 17 mars 2015.

S! services à la personne

(1) Réduction d'impôt dans la limite de 12 000 € par foyer fiscal, 13 500 € par foyer avec un enfant à charge, 15 000 € par foyer avec plusieurs enfants et 20 000 € pour les personnes dépendantes. (2) Crédit d'impôt pour les ménages les plus modestes qui travaillent ou qui recherchent un emploi.